

Conseil de la CNSA du mardi 27 février 2024, intervention au nom du GR31

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités,

Madame la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées.

Monsieur le président,

Madame la directrice générale,

Chers collègues.

Le GR31 qui rassemble 31 associations, organisations et fédérations représentant les personnes, les professionnels et les entreprises du secteur, c'est-à-dire trois des cinq collèges du Conseil de cette Caisse, a souhaité que, à l'occasion de votre venue, nous ayons une expression commune et brève.

Que la solidarité soit promue au rang des ministères régaliens dans le ministère du Travail a constitué un signal fort de la composition de ce gouvernement. Nous nous en sommes réjouis.

C'est aussi, madame Khattabi, avec un véritable contentement que nous avons appris votre nomination comme ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Depuis longtemps, nous déplorions la partition entre les deux « publics », comme on dit. Cette partition perdurait, au détriment de chacune et chacun, au risque que les personnes âgées atteintes de pathologies invalidantes comme la maladie d'Alzheimer ou des maladies neurologiques, mais aussi que les personnes vieillissantes en situation de handicap se trouvent renvoyées d'un système à l'autre, d'un guichet à l'autre. Mais c'est aussi plus profondément parce que cette partition semblait nous opposer, nous différencier, alors que c'est bien d'une politique de l'autonomie dont nous avons toutes et tous besoin, et pas seulement pour les uns ou pour les autres au gré des pétitions ou des interventions.

Et cette politique commune de l'autonomie si nous en avons la volonté et l'ambition, il n'y a pas besoin de l'inventer de A à Z. Elle existe déjà dans les faits. Bien évidemment, certains enjeux sont spécifiques comme l'emploi ou la scolarisation pour les personnes en situation de handicap. Mais tellement nombreuses sont les actions d'ores et déjà communes ! L'accompagnement aux choix de vie des personnes, quels que soient leurs âges, leurs situations et leurs difficultés est sans aucun doute au cœur du sujet. La formation des professionnels dans ces missions, la question de l'habitat et de l'aménagement urbain, toutes les questions d'accessibilités, de nombreuses aides techniques, les guichets de services, mais aussi de santé et d'accès aux soins dans les territoires y contribuent.

Si vous en avez la volonté politique, si nous en avons collectivement le projet, tous ces enjeux communs peuvent fonder le socle de notre cinquième branche de sécurité sociale. Nous pouvons facilement sortir d'une gestion par petits pas pour un véritable projet politique de l'autonomie.

À court terme, dans les mois qui viennent, la mise en place du Service public départemental de l'autonomie sera particulièrement emblématique. Notre Conseil, qui y participe activement, est attentif à ce que le résultat ne soit pas un guichet de plus dans un maquis déjà bien compliqué. Le SPDA peut être par contre l'occasion d'un accès au droit simplifié et

surtout d'une mise en œuvre des droits effective et équitable pour tous sur le territoire national. S'il est coconstruit avec toutes les instances, le SPDA peut démontrer que le 5^e risque est celui permettant de prévenir la perte du pouvoir d'agir, et pour tous.

Mesdames les ministres, rassemblés dans ce Conseil, nous voulons :

Une véritable politique de l'autonomie qui concerne, si nos comptes sont bons, jusqu'à 30 % de la population déclarant des limitations ou aidant un proche.

Une politique de l'autonomie, sans barrières d'âge, d'état de santé ou de situation de handicap, appuyée sur les trois volets : prévention, compensation, accompagnement.

Une politique de l'autonomie dont l'objectif soit de permettre à chacun de réaliser le meilleur de son autonomie fonctionnelle, bien sûr, mais aussi « morale » (d'expression de ses choix et ses besoins) et civile (d'exercice de ses droits personnels et civiques, d'expression de son consentement).

Une politique de l'autonomie où l'on prenne ensemble à bras le corps la volonté collective de donner à chacune des personnes concernées toutes ses capacités d'autonomie, c'est-à-dire d'exercer ses choix de vie, de pouvoir s'exprimer, d'être membre à part entière de la démocratie participative et représentative.

Une politique de l'autonomie lisible, transparente, où les décisions publiques soient fondées, partagées et effectives pour les personnes.

Une politique de l'autonomie qui s'élabore avec les institutions, les professionnels, mais aussi les associations représentatives des personnes et des familles (trop souvent oubliées dans les invitations ministérielles ou administratives).

Une politique publique de l'autonomie où les pouvoirs publics nationaux et territoriaux reconnaissent la valeur des métiers du soin et du prendre soin comme proposé par le livre blanc du travail social,

Une politique de l'autonomie qui soit à la fois respectueuse des spécificités, des personnes, des métiers, des territoires, mais relève aussi d'une volonté nationale commune.

Pour conclure, nous rappelons qu'évidemment, cette politique ne saurait se passer de moyens. Notre secteur a pris connaissance du récent plan d'économies et nous sommes très inquiets de voir le tribut imposé aux politiques liées à la solidarité. Nous le disons avec force, mesdames les ministres : une diminution des budgets, qu'ils soient d'investissement ou de fonctionnement, ne peut pas s'entendre alors que ceux-ci ne couvrent déjà pas tous les besoins. Nous refusons que le secteur de la solidarité soit réduit à une variable d'ajustement budgétaire, alors même qu'il manque déjà, et depuis des années, cruellement de moyens.

Nous sommes persuadés que si nous construisons, ensemble, cette politique publique commune que nous vous proposons, qui pourrait être traduite dans une loi pluriannuelle pour l'autonomie, si elle est comprise et désirée par nos concitoyens, alors les moyens financiers nécessaires seront acceptés par la population. C'est une question d'ambition.

Nous vous remercions pour votre écoute.